



**RAPPORT TECHNIQUE DU SECRETARIAT  
SUR LES MARGES MAXIMALES DISPONIBLES  
POUR L'EVOLUTION DU COUT SALARIAL**

Introduction Générale

**4 novembre 2008**

**Internet :**

<http://www.ccecrb.fgov.be/>

Editeur responsable :  
Luc Denayer, Secrétaire du CCE  
Avenue de la Joyeuse Entrée 17-21  
1040 Bruxelles

## Tableau de bord AIP

I. Contexte macro-économique	2005	2006	2007	2008e	2009p	2010p	05-06	07-08e	09-10p	97-08
	<i>Pourcentages de variation annuelle</i>						<i>Pourcentages de variation cumulée</i>			
Produit intérieur brut, volume	1,8%	3,0%	2,8%	1,7%	1,2%	2,3%	4,9%	4,5%	3,6%	31,6%
Produit intérieur brut - secteur privé, volume	2,0%	3,2%	3,1%	1,7%	1,2%	2,6%	5,2%	4,9%	3,9%	33,8%
Productivité horaire, secteur privé	1,0%	1,7%	0,5%	-0,1%	0,5%	1,7%	2,7%	0,4%	2,2%	16,8%
Déflateur du PIB, secteur privé	2,1%	2,2%	2,4%	2,7%	2,8%	2,3%	4,4%	5,1%	5,2%	23,4%
Indice des prix à la consommation <i>alternative novembre 2008</i>	2,8%	1,8%	1,8%	4,7%	2,7%	2,0%	4,6%	6,7%	4,8%	28,2%
Indice santé <i>alternative novembre 2008</i>	2,2%	1,8%	1,8%	4,2%	2,6%	2,1%	4,0%	6,1%	4,8%	25,5%
Termes de l'échange internes <sup>1</sup>	0,0%	0,5%	0,6%	-1,5%	0,2%	0,2%	0,4%	-0,9%	0,4%	-1,7%
Taux d'endettement des entreprises, niveau <sup>2</sup>	50,1%	52,7%	55,9%	57,0%			51,4%	56,4%		45,4%
Rapport capital-travail (série filtrée)	1,4%	1,3%	1,2%	1,2%	1,2%	1,2%	2,7%	2,4%	2,3%	19,3%
Coût salarial horaire réel	-0,3%	1,5%	1,7%	-0,3%	n.b.	n.b.	1,3%	1,4%	n.b.	10,8%
Part salariale corrigée, secteur privé <sup>3</sup>										
Niveau	63,4%	63,0%	63,4%	64,3%	n.b.	n.b.	63,2%	63,8%	n.b.	65,2%
Pourcentage de variation	-1,2%	-0,6%	0,6%	1,4%	n.b.	n.b.	-1,8%	2,0%	n.b.	-3,5%

<sup>(1)</sup> Rapport : déflateur de la valeur ajoutée secteur privé/indice santé ; les termes de l'échange s'améliorent lorsque le déflateur de la valeur ajoutée augmente plus vite que l'indice santé

<sup>(2)</sup> Crédits octroyés par les établissements de crédit (dans l'euro) et titres à revenu fixe (à l'exclusion des crédits du secteur non-financier), en % du PIB

<sup>(3)</sup> Le salaire moyen d'un salarié est imputé aux indépendants

II. Evolution du coût salarial horaire du secteur privé	2005	2006	2007	2008e	2009p	2010p	05-06	07-08e	09-10p	97-08
<b>Indice (1996 = 100) de l'évolution du coût salarial relatif : Belgique / Moyenne 3</b>										
Source OCDE juin 2007	100,5	101,4	102,8	103,7						
<b>Alternative sept-oct 2008<sup>3</sup></b>	<b>100,4</b>	<b>101,5</b>	<b>102,8</b>	<b>104,1</b>						
<b>Moyenne 3</b>										
Source OCDE juin 2007	1,5%	2,2%	2,0%	2,6%	3,2%	3,1%	3,8%	4,7%	6,5%	33,1%
<b>Alternative sept-oct 2008</b>	<b>1,6%</b>	<b>2,2%</b>	<b>2,2%</b>	<b>2,7%</b>	<b>3,1%</b>	<b>3,1%</b>	<b>3,8%</b>	<b>5,0%</b>	<b>6,4%</b>	<b>33,6%</b>
<b>Alternative nov 2008</b>									<b>5,1%</b>	
<b>Belgique</b>										
Source OCDE juin 2007	1,9%	3,2%	3,3%	3,5%			5,1%	7,0%		38,0%
<b>Alternative sept-oct 2008<sup>3</sup></b>	<b>1,9%</b>	<b>3,3%</b>	<b>3,5%</b>	<b>4,0%</b>			<b>5,3%</b>	<b>7,6%</b>		<b>39,0%</b>
Sectoriel conventionnel <sup>4</sup>	2,3%	2,3%	1,9%	3,4%			4,7%	5,4%		33,4%
dont : - indexation	2,0%	1,8%	1,6%	2,9%	3,4%	2,2%	3,8%	4,6%	5,6%	23,8%
dont : - indexation (alternative nov 2008)									5,1%	
- réel	0,3%	0,5%	0,2%	0,5%			0,8%	0,7%		7,5%
Cotisations sociales patronales <sup>1</sup>	-0,4%	-0,2%	0,4%	-0,5%			-0,7%	-0,2%		-0,1%
dont : - versées aux administrations publiques	-0,2%	-0,1%	-0,1%	0,0%			-0,3%	-0,1%		-0,8%
- versées au secteur privé	0,0%	-0,1%	0,1%	-0,2%			-0,1%	-0,1%		0,9%
- cotisations imputées <sup>2</sup>	-0,2%	-0,1%	0,4%	-0,4%			-0,2%	0,0%		-0,3%
Dérive salariale	0,0%	1,2%	1,3%	1,1%			1,3%	2,3%		4,3%
<b>Alternative sept-oct 2008, hors cot.pat. versées aux administrations publiques</b>	<b>2,1%</b>	<b>3,4%</b>	<b>3,6%</b>	<b>3,9%</b>			<b>5,6%</b>	<b>7,7%</b>		<b>40,1%</b>

<sup>(1)</sup> Contribution à l'évolution du coût salarial

<sup>(2)</sup> Essentiellement les salaires garantis (maladie), indemnités de licenciement et autres avantages sociaux (pensions payées directement par l'employeur aux ex-salariés, allocations familiales...).

<sup>(3)</sup> Basé sur Bureau Fédéral du Plan, version adaptée du *Budget économique 2009, 14 octobre 2008*

<sup>(4)</sup> Seules les augmentations négociées en commission paritaire des salaires minimums de base sont suivies, à l'exclusion des primes, des augmentations au niveau de l'entreprise, de la création d'un fonds sectoriel de pension etc.

III. Emploi total dans le secteur privé	2005	2006	2007	2008e	2009p	2010p	05-06	07-08e	09-10p	97-08
	<i>Pourcentages de variation annuelle</i>						<i>Pourcentages de variation cumulée</i>			
<b>Personnes</b>										
Moyenne des 3	0,3%	1,1%	1,8%	1,0%	0,3%	0,1%	1,4%	2,9%	0,5%	9,9%
Belgique	1,3%	1,5%	2,1%	1,9%	0,7%	0,9%	2,8%	4,0%	1,6%	10,3%
<b>Heures prestées</b>										
Moyenne des 3	0,0%	1,1%	1,8%	1,0%	0,3%	0,1%	1,1%	2,8%	0,4%	3,9%
Belgique	1,0%	1,5%	2,5%	1,8%	0,7%	0,9%	2,5%	4,4%	1,6%	9,7%

<b>IV. Formation</b>	<b>1993</b>	<b>1999</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007p</b>
<b>Investissement des employeurs en faveur des travailleurs</b>						
<b>ENQUETE CVTS</b>						
Belgique	1,4%	1,6%	n.b.	1,6%	n.b.	n.b.
Moyenne-3	1,6%	2,0%	n.b.	1,8%	n.b.	n.b.
<b>BILANS SOCIAUX: ENSEMBLE DE L'ECONOMIE</b>						
Cours et stages**	n.b.	1,25%	1,09%	1,06%	1,08%	1,12%
<b>Taux de participation</b>						
BILANS SOCIAUX: ENSEMBLE DE L'ECONOMIE	n.b.	30,4%	32,7%	32,7%	32,5%	32,6%
<b>ENQUETE SUR LES FORCES DE TRAVAIL</b>						
Toutes formes de formation	n.b.	n.b.	n.b.	24,1%	22,7%	23,1%
Intervention financière de l'employeur	n.b.	n.b.	n.b.	16,9%	16,6%	17,3%
Indicateur structurel de Lisbonne (24-64, 4 semaines)		6,9%	9,5%	8,3% <sup>(1)</sup>	7,5% <sup>(1)</sup>	7,2% <sup>(1)</sup>
<b>Heures de formation en % des heures prestées</b>						
Cours et stages	n.b.	0,74%	0,69%	0,69%	0,71%	0,76%
<b>Heures de formation par participant</b>						
Cours et stages	n.b.	34,1	29,5	29	29,6	31,7

<sup>(1)</sup> Données en base annuelle

<sup>(2)</sup> Ces données devraient en principe également reprendre les cotisations des entreprises en faveur du congé éducation payé qui se montaient à 0,04% de la masse salariale et qui depuis AIP se montent à 0,08% de la masse salariale. Ces données devraient également reprendre les cotisations sectorielles en faveur de l'emploi et la formation des groupes à risque qui se situent dans une fourchette de 0,10 à 0,60% de la masse salariale.  
2007p les données concernant les efforts de formation des bilans sociaux pour l'an 2007 sont basées sur l'échantillon constant de la BNB (version 21 octobre 2008)

<b>IV. Recherche et développement (Intensité R&amp;D)</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006p</b>
Belgique	1,88%	1,87%	1,84%	1,83%
EU-15	1,93%	1,89%	1,90%	1,91%
Moy.3	2,30%	2,28%	2,26%	2,26%

<sup>(1)</sup> 2005 : chiffres provisoires ou estimations

p: prévisions

La loi du 26 juillet 1996 relative à la promotion de l'emploi et à la sauvegarde préventive de la compétitivité prévoit la publication par le Conseil central de l'Economie d'un rapport technique sur les marges maximales disponibles pour l'évolution du coût salarial. La même loi requiert un second rapport sur l'évolution de l'emploi et du coût salarial dont l'objectif est d'analyser les éléments de compétitivité structurelle. Le présent Rapport technique du Secrétariat du Conseil central de l'Economie répond à ce double prescrit.

La loi du 26 juillet 1996 comporte ainsi deux piliers mis au service d'un objectif : la croissance de l'emploi. Le premier pilier vise à assurer, au niveau macroéconomique, une maîtrise de l'évolution des coûts salariaux relativement à trois pays : la France, l'Allemagne et les Pays-Bas. Le second pilier de cette loi concerne les aspects structurels de la compétitivité et de l'emploi.

### ***Une situation socio-économique exceptionnelle***

L'épicentre de la crise a d'abord concerné le marché de l'immobilier aux Etats-Unis où les prix se sont retournés dès 2005. L'onde de choc s'est ensuite propagée au système bancaire américain puis à celui de toutes les économies avancées avant de toucher l'ensemble des marchés financiers de la planète.

Les répliques de la crise bancaire et financière ont ensuite concerné la croissance économique qui a ralenti au niveau mondial. Et, aujourd'hui, plusieurs branches économiques comme l'automobile ou la sidérurgie sont confrontées à un choc de demande qui les oblige à s'ajuster brutalement. Dans le même temps, les premières conséquences sociales apparaissent. Plusieurs entreprises ont déjà dû annoncer des interruptions de production prolongées, d'autres sont obligées de licencier. Le recul du taux de chômage faiblit partout très rapidement et certaines économies sont déjà confrontées à un accroissement du nombre de chômeurs. En Belgique également la baisse du chômage ralentit fortement et le chômage économique s'accroît.

Dans le contexte actuel, il est très difficile de prévoir l'évolution économique. S'il apparaît clairement que plus on avance dans le temps, plus les révisions des prévisions deviennent pessimistes, il est en revanche impossible aujourd'hui de prévoir l'ampleur et la durée du retournement économique. Juste, sur la base des expériences du passé, il peut être affirmé que les cycles économiques précédés par une crise bancaire sont plus amples et plus prolongés que ceux dont l'origine est une crise financière et davantage encore que ceux consécutifs à un simple retournement conjoncturel. Cette fois, il apparaît que nous combinons simultanément les trois causes.

La situation est particulièrement compliquée pour les autorités publiques et les interlocuteurs sociaux. Au début de l'année, l'inflation, dopée par la demande de matières premières en provenance des pays émergents et ses effets sur le pouvoir d'achat et la compétitivité, était au centre de toutes les préoccupations. Quelques mois plus tard, les économies sont confrontées à un ressac brutal de la demande dont l'effet à la baisse sur les cours des matières premières est tout aussi brusque et qui entraîne dans son sillage le spectre de la récession et du chômage.

Dans ce contexte, les préoccupations immédiates pourraient occulter celles de plus long terme comme les effets du vieillissement sur la soutenabilité des finances publiques, ceux des nouvelles technologies et du développement des économies émergentes sur la structure des économies avancées ou encore les défis écologiques. Toutefois, si des inflexions doivent pouvoir répondre aux conditions exceptionnelles actuelles, ces dernières vont accélérer dans bien des cas les évolutions en cours. Or ce qui est important à un moment où le doute des agents économiques quant au

lendemain a pour effet de propager la crise de proche en proche, c'est justement de réduire les inquiétudes grâce à un cadre de politique socio-économique cohérent qui s'enracine dans des perspectives d'avenir.

Les différents éléments mis en évidence dans ce rapport peuvent s'insérer dans une stratégie d'ensemble dont l'objectif est de bâtir une économie innovante au service de l'amélioration du bien-être de tous.

### ***Sécuriser la trajectoire professionnelle***

Plus encore aujourd'hui qu'hier, l'enjeu, autant pour les travailleurs que pour les employeurs, est de développer l'emploi et de se donner les moyens de sécuriser la trajectoire professionnelle de toute la population en âge de travailler depuis l'entrée jusqu'à la sortie du marché du travail, afin que les individus et les employeurs puissent faire face aux changements structurels qui risquent de s'accélérer à l'occasion des difficultés actuelles. Contrairement aux années 70, la possible montée du chômage se produirait dans un contexte de recul de la population active consécutivement au vieillissement de la population. Dans le chapitre 2 du rapport entier les problèmes sur le marché du travail sont analysés.

L'enlèvement dans le chômage de longue durée est un problème prégnant en Belgique. Il requiert une approche préventive et curative. Préventive, d'une part, par l'accompagnement et le suivi intensif de certains groupes cibles dès leur entrée dans le chômage. Curative, d'autre part, par la réorientation professionnelle grâce à des programmes de formation de qualité et calibrés sur les fonctions d'avenir qui offrent des opportunités d'emploi. Toutefois, cette réorientation devrait être facilitée dans la mesure où le niveau de formation moyen est aujourd'hui plus élevé que dans les années 70 et que la population active est en repli.

Cette sécurisation passe aussi par une formation initiale de qualité permettant aux individus de s'insérer aisément sur le marché du travail et aux entreprises de pouvoir compter sur une main d'œuvre de qualité dont les compétences sont adaptées aux exigences actuelles. La transition entre l'enseignement et le marché du travail semble assez délicate, en Belgique, où les filières d'enseignement technique, artistique et professionnel sont très peu intégrées au système de production et très peu valorisées par la société. Ces problèmes de transition, accentués par le manque de stages et de cumul entre emploi et études, sont encore plus aigus pour les jeunes qui, chaque année, quittent l'enseignement sans diplôme du secondaire supérieure (12,3 % en 2007). L'objectif européen fixé à Lisbonne est de ramener ce taux à 10 % avant 2010.

Une fois sur le marché du travail, la nécessité de concilier la vie professionnelle et la vie privée constitue un impératif qui détermine en grande partie les décisions des travailleurs dans leur implication sur le marché du travail, particulièrement en ce qui concerne le nombre d'heures travaillées. Les parents qui travaillent et font appel au système d'accueil formel pour leurs enfants éprouvent des difficultés à concilier vie familiale et vie professionnelle. Ce constat soulève la question de l'organisation du travail ainsi que de la disponibilité, de la qualité, de la flexibilité et des conditions financières d'accès de l'accueil de la petite enfance. Cette question est d'autant plus préoccupante pour les familles monoparentales dont la situation est précaire sur le marché du travail. Dans le contexte de notre société vieillissante, cela pose aussi la question de l'accessibilité et de l'offre de services adaptés pour personnes dépendantes, en particulier les personnes âgées.

La sortie du marché du travail ainsi que l'insertion plus facile des groupes à faible taux d'emploi restent des débats importants pour la politique du marché du travail. Même s'ils risquent d'être moins pressants à l'aune des événements actuels. Toutefois, étant donné que la population active est en passe de ne plus être soutenue par la démographie (dans le sens où les catégories d'âge à plus

faible taux d'emploi occuperont une proportion plus importante), l'augmentation du taux d'emploi reposera dans le futur principalement sur des changements de comportements des travailleurs et des employeurs. Or ces changements doivent être préparés et nécessitent en général du temps pour être implémentés et avoir finalement un effet sur le marché du travail.

### ***Une évolution des coûts salariaux responsable***

Depuis 1996, les coûts salariaux horaires dans le secteur privé ont évolué dans le cadre des normes successives négociées tous les deux ans par les interlocuteurs sociaux. Depuis l'automne 2002, les interlocuteurs sociaux interprofessionnels tiennent compte non seulement de la marge prévue pour l'augmentation du coût salarial au cours des deux années futures mais aussi de l'écart qui s'est creusé entre l'évolution des coûts salariaux en Belgique et dans les pays de référence au cours des périodes antérieures. Le tableau 4.3 dans le chapitre 4 Formation des salaires décrit en détail les évolutions et révisions des chiffres des rapports techniques successifs depuis l'introduction de la loi de 1996.

Cet écart était dû en 2001-2002 à une évolution plus rapide que prévue de l'inflation à la suite de la flambée des prix pétroliers. Malgré une croissance plus faible qu'attendue des coûts salariaux horaires en Allemagne en 2003-2004 à la suite des politiques mises en œuvre et des mécanismes négociés de modération salariale dans ce pays, les coûts salariaux belges évoluaient moins vite qu'en moyenne dans les pays de référence. Et ceci, grâce à la correction que les partenaires sociaux avaient prévue dans l'accord interprofessionnel (norme de 5,4 % ou 0,6 point de pourcentage en dessous de la marge de 6 % dans le rapport technique 2002) et à une évolution responsable des salaires de base minimums conventionnels. Pour la période 2005-2006 et 2007-2008, l'évolution des prix aura été plus rapide qu'attendue (l'indexation des salaires conventionnels a été respectivement de 0,5 et 0,7 point de pourcentage plus élevée que les prévisions de l'indice-santé dans le rapport technique fixant les marges) alors que les coûts salariaux horaires dans les pays de référence ont été revus à la baisse respectivement de 1,4 et de 0,5 point de pourcentage par rapport aux premières prévisions (les chiffres jusqu'en 2007 sont observés, 2008 est une prévision). Cela se traduit par une progression plus forte des coûts salariaux en Belgique qu'en moyenne dans les pays de référence et ceci bien que les interlocuteurs sociaux avaient fixé des normes salariales indicatives prudentes prévoyant une norme inférieure respectivement de 0,8 et 0,5 point de pourcentage aux marges salariales (l'évolution attendue à l'automne 2004 et 2006 des coûts salariaux dans les trois pays de référence). Au total, depuis 1996, les coûts salariaux en Belgique auraient progressé de 4,1% plus rapidement que dans les pays de référence. Cet écart s'est creusé depuis 2005, particulièrement en 2007-2008, malgré la faible augmentation des salaires réels conventionnels de base (0,7%).

Parallèlement, depuis 2004, le gouvernement a introduit une dispense de versement d'une partie du précompte professionnel. Les mesures prises dans ce cadre ont d'abord été ciblées sur la recherche, le travail en équipe, de nuit et les heures supplémentaires et depuis le dernier accord interprofessionnel une nouvelle mesure concerne l'ensemble des travailleurs. Ces éléments, s'ils n'affectent pas le calcul des coûts salariaux dans ce rapport, réduisent les coûts de production de l'entreprise. La réduction de précompte pour le travail en équipe et de nuit est passée de 5,63% à 10,7% au 1<sup>er</sup> avril 2007. Au même moment, la réduction de précompte pour les 65 premières heures supplémentaires passait pour les sursalaires de 50 % et 100% de 24,75 % à 41,25 % pour l'employeur et de 24,75 % à 57,5% pour les travailleurs. Pour les sursalaires de 20%, la réduction de précompte passait de 24,75 % à 32,19 % pour l'employeur et de 24,75% à 66,81% pour le travailleur. De plus, une mesure générale introduit une exonération du précompte professionnel à concurrence de 0,25 % des salaires bruts, soit 0,15 % du coût salarial le 1<sup>er</sup> octobre 2007. En outre, il faut tenir

compte du fait que la cotisation patronale pour le congé éducation payé passe de 0,04 % à 0,08 % de la masse salariale, ce qui induit une augmentation des coûts de production.

L'accélération de l'inflation en 2008 a eu une influence importante dans l'évolution des coûts salariaux et affectera encore fortement la formation des salaires en 2009. L'évolution des prix préoccupe car elle a été en Belgique supérieure à celle observée dans les pays de référence. Un phénomène qui traduit une sensibilité plus grande des prix des produits énergétiques en Belgique aux augmentations des cours des matières premières énergétiques. Cette sensibilité accrue résulte des modifications sur les marchés de gaz et d'électricité, de changements des formules de prix au niveau des fournisseurs de gaz et d'électricité ainsi que des tarifs de distribution et de transport mais aussi des méthodes de calcul de l'indice des prix à la consommation et dans une moindre mesure du faible poids des accises sur le mazout de chauffage. Si certaines de ces évolutions devaient être le signal d'une modification structurelle du comportement de l'inflation en Belgique par rapport à celui dans les autres pays, cela affecterait les mécanismes de formation des salaires en rendant plus difficile le fonctionnement du cadre légal. Ces différents éléments sont commentés dans les sections consacrées à la formation des salaires et à l'inflation.

Concernant l'évolution attendue du coût salarial horaire dans les trois pays voisins pour les deux années à venir, le secrétariat s'appuie comme d'habitude sur les prévisions de l'OCDE, qui ont été publiées au mois de juin. Sur la base des perspectives macroéconomiques chiffrées à ce moment-là, le secrétariat prévoit pour la période 2009-2010 que l'évolution moyenne du coût salarial horaire dans les trois pays voisins s'élèvera à 6,4 % et que l'indexation engendrera une hausse de 5,6 % (= indice-santé de 4,8 % + effet de report de 0,8 %) du coût salarial en Belgique. Tel qu'il ressort des paragraphes précédents, les perspectives de croissance économique se sont cependant considérablement détériorées depuis l'été. Dès lors, le secrétariat a décidé de publier un deuxième chiffre concernant l'évolution moyenne du coût salarial horaire dans les trois pays voisins, l'indexation et l'indice-santé en Belgique. Ce deuxième chiffre tient compte des événements et perspectives de croissance économique de ces cinq derniers mois. En se basant sur ces perspectives, le secrétariat prévoit pour la période 2009-2010 que tant l'évolution moyenne du coût salarial horaire dans les trois pays voisins que l'accroissement du coût salarial en Belgique en raison de l'indexation se chiffrent à 5,1 % (= indice-santé de 4,3 % + effet de report de 0,8 %).

Il est aussi important d'interpréter ces chiffres en tenant compte des attentes des travailleurs et des entreprises par rapport à l'évolution des prix de l'énergie et des frais de transport entre le domicile et le lieu de travail.

L'évolution des coûts salariaux au cours des années 2007-2008 a affecté la répartition des revenus dans la valeur ajoutée des entreprises. Le repli de la part des salaires dans la valeur ajoutée qui avait commencé en 2001 et avait conduit celle-ci à un niveau légèrement inférieur à celui de 1989 mais encore supérieur à celui du début des années 70, s'est interrompu. En effet, la part des salaires dans la valeur ajoutée s'est accrue en 2007 et s'accroîtrait plus encore en 2008. Cette évolution macroéconomique cache des évolutions divergentes lorsque l'on analyse la situation des différentes branches. Divergences qui s'accroissent encore si l'on analyse l'évolution de la rentabilité des entreprises. En effet, cette dernière ne résulte pas seulement de la part des profits dans la valeur ajoutée mais aussi du stock de capital que ces profits rémunèrent. Or, le stock de capital qui a été nécessaire pour produire la valeur ajoutée s'est accru depuis 1970 jusqu'aujourd'hui, ce qui signifie que l'économie devient plus intensive en capital. Ainsi, dans l'industrie, même si l'augmentation de la part des profits dans la valeur ajoutée a permis une amélioration de la rentabilité des entreprises, cette dernière reste toujours inférieure à ce qu'elle était en 1989 ou au début des années 70, ce qui n'est pas le cas dans les services.

### ***Un système d'innovation performant***

Contrairement aux autres pays, la croissance de la valeur ajoutée des secteurs marchands à faible intensité de connaissances joue un rôle de plus en plus prépondérant en Belgique. Cela signifie que le transfert de ressources vers les secteurs à haut contenu en connaissance de l'industrie et des services se fait plus lentement que dans les pays présentant les meilleures prestations. Or, ce sont ces secteurs qui sont devenus les moteurs de la croissance dans les pays industrialisés ces dernières années. C'est aussi le développement de ces secteurs qui doit permettre d'assurer la base de financement du secteur quaternaire (soins de santé, enseignement et administration) qui est un important pourvoyeur de main-d'œuvre et qui connaît une croissance qui s'accroît dans la plupart des pays industrialisés.

Les transformations structurelles qui mènent à une économie plus intensive en connaissance résultent en grande partie de trois processus : l'entrepreneuriat, l'innovation et l'internationalisation. Trois processus pour lesquels les prestations de la Belgique peuvent encore être améliorées.

En effet en Belgique, l'augmentation de l'emploi résultant de la création de nouvelles entreprises et ensuite de leur développement est faible, et ceci que cette création soit d'origine nationale ou étrangère. Cela reflète le bas pourcentage de la population active déclarant s'occuper activement de la mise sur pied d'une entreprise ou ayant mis sur pied une entreprise au cours des 3 dernières années (indice TEA<sup>1</sup>). En 2007, la Belgique occupait en effet l'avant-dernière place parmi les 17 pays participants de l'UE. Tout comme d'autres pays européens, le score de la Belgique est faible en ce qui concerne la croissance des nouvelles entreprises. De 2002 à 2005, le nombre d'investissements 'greenfield'<sup>2</sup> pratiqués par des entreprises étrangères en Belgique s'est accru continûment. Cette tendance s'est interrompue en 2006 en dépit du nombre croissant d'investissements 'greenfield' dans l'ensemble de l'Europe. De plus, ces projets sont de moins en moins porteurs d'emplois.

En outre, les entreprises belges, dont une majorité de PME, sont peu actives sur le plan international et ne sont pas suffisamment présentes sur les nouveaux marchés en pleine expansion. Il ressort des chiffres que le nombre d'entreprises belges participant au commerce international est relativement limité et que celui des entreprises belges entretenant des relations d'investissement avec l'étranger est encore bien plus faible.

La Belgique réalise un bon score pour ce qui est des innovations de processus et des innovations de produits qui ne sont nouvelles que pour l'entreprise. Toutefois, s'agissant du pourcentage du chiffre d'affaires réalisé grâce à la vente de produits qui sont également neufs pour le marché, la Belgique se trouve dans la deuxième partie du classement des pays de l'UE-15 tant en ce qui concerne l'industrie manufacturière que les secteurs des services.

Un important indicateur d'input dans le processus d'innovation est constitué par les dépenses de R&D d'un pays. L'intensité totale en R&D (qui concerne l'ensemble des efforts de recherche et développement publics et privés consentis à l'intérieur des frontières de la Belgique) atteint 1,83 % en 2006. Après avoir fortement baissé en 2001-2002, l'intensité en R&D a continué à diminuer légèrement durant les années suivantes. Les efforts des entreprises ont fait de même durant cette période : le financement par les entreprises des dépenses de R&D intérieures brutes est passé, entre

---

<sup>1</sup> Cet indice donne le pourcentage d'individus de la population active qui sont activement associés à la création de leur propre entreprise ou ont récemment créé une nouvelle entreprise.

<sup>2</sup> Ces investissements concernent les nouveaux investissements qui donnent effectivement lieu à la création ou à l'élargissement d'activités (voir le Rapport complet, chapitre 6).

2002 et 2005, de 1,15 % à 1,11 % du PIB. Par comparaison à l'UE-15, le financement intérieur de la R&D par les entreprises reste supérieur en Belgique mais l'écart s'amenuise.

Toutefois, l'intensité en R&D d'un pays est largement déterminée par sa structure économique. Mathieu et van Pottelsberghe (2008) ont constaté que, lorsque l'on tient compte des différences de spécialisation technologique, les efforts de R&D des entreprises belges sont en moyenne comparables à ceux des entreprises allemandes et finlandaises. L'Allemagne et la Finlande sont des pays où les dépenses consenties par les entreprises dans le domaine de la R&D sont franchement supérieures à la moyenne de l'UE-15. Mais ces dépenses de R&D sont fortement concentrées dans un certain nombre de secteurs (d'entreprises). Il est dès lors nécessaire de procéder à une transformation de la structure économique et les efforts de R&D doivent être renforcés dans tous les secteurs et en particulier dans les secteurs à forte intensité de R&D, et ce afin d'atteindre la norme de 3 % dans un certain délai.

Les partenaires sociaux ont reconnu l'importance de développer un système d'innovation performant. Ils ont voulu examiner les moyens de le stimuler davantage. Dans ce cadre, divers groupes de travail ont été créés et se sont vu assigner un thème spécifique: brevets, incitants fiscaux à la R&D et policy mix, transferts de connaissances entre la science et l'industrie et normalisation et enfin entrepreneuriat. Les groupes de travail se composent tant de personnalités du monde académique que de responsables des institutions publiques fédérales et régionales; ils ont pour tâche la formulation de recommandations politiques dans leurs domaines spécifiques.

A la fin de l'année, les partenaires sociaux ont émis l'avis "Ouvrir à un brevet communautaire et à une culture de brevet plus forte en Belgique" sur la base du rapport du groupe de travail qui s'est penché sur les brevets. Un certain nombre de recommandations des partenaires sociaux ont été concrétisées dans l'intervalle. Voici peu, le groupe d'experts étudiant les relations du savoir entre la science et les entreprises, a lui aussi terminé ses travaux et l'on attend le rapport final du groupe de travail ayant étudié l'entrepreneuriat pour la fin de cette année. Les partenaires sociaux poursuivront leurs activités sur les différents thèmes sur la base des conclusions de ces groupes de travail.

### ***Des efforts de formation dans les entreprises et les branches***

Si nous voulons maintenir une part croissante des travailleurs dans le processus productif pour faire face au vieillissement à un moment où les technologies évoluent de plus en plus vite, il est indispensable que les travailleurs puissent maintenir et développer leur potentiel de connaissances tout au long de leur vie. Ceci permettra une attitude plus ouverte au changement, lequel sera moins perçu comme un facteur de danger que comme une opportunité à saisir. Comme dans un futur de moins en moins éloigné, la population active va commencer à se réduire, il faudra aussi veiller, plus que par le passé, à trouver en interne, les qualifications requises. Or, la Belgique est un des pays où un nombre important de travailleurs occupent des postes dont les connaissances requises sont inférieures à la qualification détenue par les travailleurs. Un effort de formation accru devrait permettre une évolution de la carrière au sein de l'entreprise ou du secteur de façon à remplir progressivement les pénuries qui se font jour. Dans le contexte actuel, un effort particulier pourrait être fait pour insérer les jeunes et réinsérer des demandeurs d'emploi dans le processus de travail grâce à des formations professionnelles calibrées sur des fonctions porteuses au travers d'une collaboration accrue avec les organismes régionaux compétents et avec l'enseignement. Enfin, une économie plus innovante est une économie où les travailleurs apprennent à apprendre au travers de processus internes à l'entreprise.

Dans ce cadre, au niveau européen, l'indicateur structurel de Lisbonne reprend comme objectif un taux de participation des adultes, actifs et non actifs de 25 à 64 ans, à la formation formelle et

informelle de 12,5 %. En 2007, selon la source Enquête sur les forces de travail, la participation à toutes les formations atteint 7,2% sur une base annuelle.

Les interlocuteurs sociaux se sont fixés depuis 1998 l'objectif d'investir globalement pour le secteur privé 1,9 % de la masse salariale dans la formation continue.

Pour évaluer leurs efforts de formation, les interlocuteurs sociaux se sont accordés en 2004 sur un nouveau tableau de bord. Dans le suivi de la Conférence pour l'emploi en 2003, les partenaires sociaux ont en outre déterminé de commun accord que, d'ici 2010, ils voulaient atteindre un taux de participation à la formation continue de 50%. Le nouveau tableau de bord permettra, à terme, d'évaluer les efforts globaux, tant les efforts de formation formelle que moins formelle et informelle sur la base de différentes sources. Ce tableau de bord est repris dans le chapitre 5 sur l'éducation et la formation et comprend les principaux indicateurs en matière de formation continue : effort financier, taux de participation, heures de formation par participant et heures de formation en pourcentage des heures prestées. Le bilan social de la Centrale des Bilans (basé sur l'année comptable) permet un suivi annuel depuis 1996 de ces indicateurs pour la formation formelle. Cependant les difficultés rencontrées par les petites entreprises pour remplir ce formulaire et l'oubli récurrent de toutes les entreprises d'inclure leurs diverses cotisations (congé éducation payé, groupes à risque, fonds de formation) font penser que les résultats obtenus ne sont pas représentatifs à 100 % du niveau atteint par les indicateurs mais bien de leurs évolutions. Pour ces raisons et pour ajouter une rubrique qui permette d'appréhender les efforts de formation moins formelle et informelle, les partenaires sociaux ont émis un avis de simplification et d'adaptation du bilan social (avis CNT n° 1536 du 30 novembre 2005<sup>3</sup>). Les modifications légales du bilan social entrent en vigueur pour les exercices comptables qui se clôturent à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2008. A partir de l'an prochain, le tableau de bord pourra être complété.

Selon les chiffres du bilan social, le taux de participation des travailleurs à des formations formelles est passé de 29,6 % en 1998 à 32,7 % en 2004 et se stabilise jusqu'en 2007 (chiffre provisoire) alors que dans le même temps, l'effort financier net de subsides consacrés directement par les entreprises à la formation formelle a été ramené de 1,24 % en 1998 à 1,06 % en 2005 et remonterait à 1,12 % (chiffre provisoire) en 2007. Cette capacité de former plus de travailleurs à partir d'une base de financement qui évolue à la baisse peut s'expliquer par un double mouvement. D'une part, les formations suivies par les travailleurs s'orientent de plus en plus vers la maîtrise pratique de l'outil de travail et leur durée tend à diminuer (35 heures en 1998 à 29 heures en 2005 et une remontée à 31,7 heures en 2007). D'autre part, les incitants financiers mis à la disposition des entreprises par les pouvoirs publics sont en constante augmentation.

L'enquête européenne Continuous Vocational Training Survey<sup>4</sup> permet également d'obtenir en comparaison internationale un indicateur financier pour les entreprises de plus de 10 travailleurs dans les secteurs industriels et de services privés. Selon les données du CVTS III relatives à l'année 2005, les entreprises belges ont investi 1,6 % de leur masse salariale dans la formation continue formelle (par rapport à 1,6 % et 1,4 % respectivement en 1999 et 1993) tandis que la moyenne des trois pays voisins s'élève à 1,8 % (par rapport à 2 % et 1,6 % respectivement en 1999 et 1993). L'écart est resté identique à celui observé en 1993. Dès lors que la population considérée est identique pour le bilan social et l'enquête CVTS et que l'imputation des cotisations est estimée pour le bilan social, les deux résultats pour l'année 2005 sont très proches, 1,6% pour l'enquête CVTS et 1,5% pour le bilan social.

---

<sup>3</sup> Avis sur l'avant-projet de loi relative au pacte de solidarité entre les générations – Simplification du bilan social (Titre IV – Chapitre 3) – Proposition alternative.

<sup>4</sup> Enquête sur laquelle l'objectif initial de 1,9 % s'est basé.

Grâce à l'adaptation demandée par les interlocuteurs sociaux, l'enquête sur les forces de travail permet désormais, en Belgique, de calculer le taux de participation annuel des travailleurs du secteur privé à toutes les formations. En 2007, cet indicateur s'élève à 23,1 % (22,7 % en 2006). Cet indicateur peut également se calculer en ne retenant que les formations financièrement prises en charge, partiellement ou totalement, par l'employeur ; ce taux de participation s'élève alors à 17,3% en 2007 contre 16,6 % en 2006. Ces chiffres sont confirmés par la stabilisation observée entre les deux dernières enquêtes CVTS. Le CVTS III indique en outre que la Belgique a dorénavant un taux de participation supérieur à la moyenne des 3 (40% par rapport à 37%).

Ceci est l'Introduction Générale du

Rapport technique sur les marges maximales disponibles pour l'évolution du coût salarial (CCE 2008-1400) Rapport entier, Bruxelles, CCE, 205p.

Cet Introduction Générale et le Rapport entier forment une unité

Les documents sont à consulter sur le site du Conseil Central de l'Économie :

<http://www.ccecrb.fgov.be/>

## Tableau de bord Lisbonne

I. Emploi		Allemagne	Pays-Bas	France	Moyenne 3	UE 15	Belgique
I.1.1.	Taux d'emploi - total	2007	69,4%	76,0%	64,6%	<b>68,3%</b>	62,0%
I.1.2.	Taux d'emploi - femmes	2007	64,0%	69,6%	60,0%	<b>63,1%</b>	59,7%
I.1.3.	Taux d'emploi - hommes	2007	74,7%	82,2%	69,3%	<b>73,5%</b>	68,7%
I.1.4.	Taux d'emploi des travailleurs âgés - total	2007	51,5%	50,9%	38,3%	<b>46,3%</b>	46,6%
I.1.5.	Taux d'emploi des travailleurs âgés - femmes	2007	43,6%	40,1%	36,2%	<b>40,3%</b>	38,1%
I.1.6.	Taux d'emploi des travailleurs âgés - hommes	2007	59,7%	61,5%	40,5%	<b>52,5%</b>	55,3%
I.2.1.	Âge moyen de sortie du marché du travail - total	2007	62,0	63,9	59,4	<b>61,2</b>	61,5 <sup>2</sup>
I.2.2.	Âge moyen de sortie du marché du travail - femmes	2007	61,5	63,6	59,4	<b>60,9</b>	61,1 <sup>2</sup>
I.2.3.	Âge moyen de sortie du marché du travail - hommes	2007	62,6	64,2	59,5	<b>61,6</b>	62 <sup>2</sup>
I.3.	Ecart des rémunérations entre femmes et hommes (non ajusté) (en % gains moyens hommes)	2006	22%	18% <sup>3</sup>	11% <sup>1</sup>	<b>17%</b>	15% <sup>23</sup>
I.4.1.	L'impôt total sur le salaire brut (bas salaire)	2006	47,4%	40,6%	44,5%	<b>45,5%</b>	40,1%
I.4.2.	Revenu au chômage par rapport au bas salaire (piège à l'emploi)	2006	75,0%	86,0%	81,0%	<b>78,6%</b>	75,5%
I.5.1.	Formation permanente - total (taux de participation)	2007	7,8%	16,6%	7,4%	<b>8,7%</b>	11,3% <sup>1</sup>
I.5.2.	Formation permanente - population féminine (taux de participation)	2007	7,6%	17,0%	7,9%	<b>8,8%</b>	12,4% <sup>1</sup>
I.5.3.	Formation permanente - population masculine (taux de participation)	2007	8,0%	16,1%	7,0%	<b>8,5%</b>	10,2% <sup>1</sup>
I.6.1.1.	Accidents du travail graves - total (taux d'incidence, 1998 = 100)	2005	65	100 <sup>4</sup>	90	<b>78,6</b>	76,0
I.6.1.2.	Accidents du travail graves - femmes (taux d'incidence, 1998 = 100)	2005	68	100 <sup>4</sup>	111	<b>88,1</b>	82,0
I.6.1.3.	Accidents du travail graves - hommes (taux d'incidence, 1998 = 100)	2005	65	100 <sup>4</sup>	87	<b>77,4</b>	75,0
I.6.2.	Accidents du travail mortels (taux d'incidence, 1998 = 100)	2005	82	75	50	<b>68,9</b>	74,0
I.7.1.	Taux de chômage - total	2007	8,4%	3,2%	8,3%	<b>7,8%</b>	7,0%
I.7.2.	Taux de chômage - femmes	2007	8,3%	3,6%	8,9%	<b>8,0%</b>	7,8%
I.7.3.	Taux de chômage - hommes	2007	8,5%	2,8%	7,8%	<b>7,6%</b>	6,7%

Source : Eurostat, Newcronos

(1) Valeur provisoire. (2) valeur estimée. (3) donnée de 2005. (4) rupture de série

II. Innovation et recherche		Allemagne	Pays-Bas	France	Moyenne 3	UE 15	Belgique
II.1.	Dépenses publiques d'éducation (% PIB)	2005	4,5%	5,2%	5,7%	<b>5,0%</b>	6,0%
II.2.1.	Dépense intérieure brute de recherche et développement expérimental (DIRD) (%PIB)	2006	2,53% <sup>3</sup>	1,67% <sup>23</sup>	2,09% <sup>3</sup>	<b>2,3%</b>	1,91% <sup>1</sup>
II.2.2.	Part (%) de la DIRD financée par l'industrie	2005	67,6%	51,1% <sup>4</sup>	52,2%	<b>54,9%<sup>1</sup></b>	59,7%
II.2.3.	Part (%) de la DIRD financée par l'Etat	2005	28,4%	36,2% <sup>4</sup>	38,4%	<b>33,8%<sup>1</sup></b>	24,7%
II.2.4.	Part (%) de la DIRD financée par l'étranger	2005	3,7%	11,3% <sup>4</sup>	7,5%	<b>9,0%<sup>1</sup></b>	12,4%
II.3.1.	Part (%) des ménages ayant un accès Internet à domicile	2007	71,0%	83,0%	49,0%	<b>63,8%</b>	59,0%
II.4.1.	Diplômés d'études supérieures en science et technologies - total (pour 1000 de pop. 20-29 ans)	2006	10,7	9,0	20,7	<b>14,4</b>	13,3
II.4.2.	Diplômés d'études supérieures en science et technologies - femmes (pour 1000 de pop. 20-29 ans)	2006	46,2	3,3	11,7	<b>28,0</b>	8,4
II.4.3.	Diplômés d'études supérieures en science et technologies - hommes (pour 1000 de pop. 20-29 ans)	2006	15,0	14,6	29,7	<b>20,6</b>	18,0
II.5.1.	Brevets demandés à l'OEB (par million d'habitants)	2005	269,3 <sup>2</sup>	165,3	115,18 <sup>2</sup>	<b>101,3<sup>2</sup></b>	124,64 <sup>2</sup>
II.5.2.	Brevets accordés par l'USPTO (par million d'habitants)	2002	111,64 <sup>2</sup>	71,78 <sup>2</sup>	40,62 <sup>2</sup>	<b>42,09<sup>2</sup></b>	43,75 <sup>2</sup>
II.6.1.	Investissement en capital-risque - phase préliminaire (%PIB)	2007	0,018%	0,022%	0,017%	<b>0,018%</b>	0,02% <sup>5</sup>
II.6.2.	Investissement en capital-risque - expansion & remplacement (%PIB)	2007	0,035%	0,090%	0,069%	<b>0,054%</b>	0,105% <sup>5</sup>
II.7.1.	Dépenses consacrées aux technologies de l'information (%PIB)	2006	2,9%	3,3%	3,1%	<b>3,0%</b>	2,7%
II.7.2.	Dépenses consacrées aux technologies de la télécommunication (%PIB)	2006	2,8%	3,0%	2,3%	<b>2,6%</b>	2,9%

Source : Eurostat, Newcronos

(1) estimation Eurostat. (2) estimation. (3) valeur provisoire. (4) chiffre 2003. (5) hors Luxembourg. (6) les données excluent la Communauté germanophone et les diplômés obtenant un deuxième diplôme CITE5b en Communauté flamande.

III.	Réforme économique		Allemagne	Pays-Bas	France	Moyenne 3	UE 15	Belgique
III.1.1.	Prix comparés de la consommation finale des ménages, taxes indirectes comprises (UE 27 =100)	2007	103,2	103,1	106,7	104,5	104,7	105,4
III.1.2.	Convergence des prix entre Etats membres de l'UE (coefficient de variation)	2007					12,6	
III.2a.1.	Prix des télécommunications - appels locaux (EUR par appel de 10 min)	2006	0,39	0,33	0,36	0,37	0,34	0,57
III.2a.2.	Prix des télécommunications - appels nationaux (EUR par appel de 10 min)	2006	0,49	0,49	0,89	0,64	0,71	0,57
III.2a.3.	Prix des télécommunications - appels vers les Etats-Unis (EUR par appel de 10 min)	2006	0,46	0,85	2,32	1,22	1,77	1,98
III.2b.1.	Prix de l'électricité - utilisateurs industriels (EUR par kWh) (utilisateurs de 500 à 2000MWh)	2008 /1 <sup>3</sup>	0,09	0,09	n.d.	n.d.	n.d.	0,10
III.2b.2.	Prix de l'électricité - ménages (EUR par kWh) (utilisateurs de 2500 à 5000 kWh)	2008 /1 <sup>3</sup>	0,13	0,13	n.d.	n.d.	n.d.	0,15
III.2c.1.	Prix du gaz - utilisateurs industriels (EUR par Gigajoule) (utilisateurs de 10 000 à 100 000Gj)	2008 /1 <sup>3</sup>	n.d.	8,07 <sup>1</sup>	9,05	n.d.	n.d.	8,98
III.2c.2.	Prix du gaz - ménages (EUR par Gigajoule) (utilisateurs de 20 à 200Gj)	2008 /1 <sup>3</sup>	n.d.	12,009 <sup>1</sup>	12,29	n.d.	n.d.	13,01
III.3.1.	Part de marché de plus grand producteur d'électricité	2006	n.d.	n.d.	88,7%	n.d.	n.d.	82,3%
III.3.2.1.	Part de marché de l'opérateur historique dans les télécommunications fixes - appels locaux (incluant les connexions via Internet)	2005	56,0%	75,0%	80,0%	67,4%	69,0%	68,0%
III.3.2.2.	Part de marché de l'opérateur historique dans les télécommunications fixes - appels longue distance	2005	57,0%	75,0%	68,0%	63,3%	63,0%	68,0%
III.3.2.3.	Part de marché de l'opérateur historique dans les télécommunications fixes - appels internationaux	2005	39,0%	45,0%	67,0%	50,4%	52,0%	58,0%
III.3.3.	Part de marché de l'opérateur principal dans les télécommunications mobiles	2006	37,0%	48,0%	46,0%	41,7%	39,0%	45,0%
III.4.	Valeur des marchés publics passés selon la procédure ouverte (% PIB)	2006	1,65%	2,33%	3,44%	2,42%	3,15%	2,42%
III.5.	Aides d'Etat sectorielles et ad hoc (% PIB)	2006	0,87%	0,35%	0,58%	0,70%	0,56%	0,39%
III.6.1.	Convergence des taux d'intérêt - emprunts hypothécaires (coefficient de variation)	2007					6,5	
III.6.2.	Convergence des taux d'intérêt - prêts à court terme aux entreprises (coefficient de variation)	2007					11,7	
III.6.3.	Convergence des taux d'intérêt - prêts à moyen et à long terme aux entreprises (coefficient de variation)	2007					9,0	
III.6.4.	Valeur moyenne des importations et exportations de biens (%PIB)	2006	35,4%	54,3%	22,3%	32,5%		70,9%
III.6.5.	Valeur moyenne des importations et exportations de services (%PIB)	2006	6,8%	12,0%	5,0%	6,7%		14,3%
III.6.6.	Valeur moyenne des investissements directs à l'étranger sortants et entrants (%PIB)	2006	2,1%	4,4%	4,2%	3,2%	2,0%	14,6%
III.7.	Formation brute de capital fixe par le secteur privé (% PIB)	2007	17,2%	16,3%	18,2%	17,48%	18,6%	20,0%

Source : Eurostat, Newcronos  
(1) Valeur provisoire. (2) La méthodologie Eurostat a changé à partir de 2007. Les chiffres disponibles pour 2008 concernent uniquement le premier semestre

IV.	Cohésion sociale		Allemagne	Pays-Bas	France	Moyenne 3	UE 15	Belgique
IV.1.	Inégalité de répartition des revenus (rapport interquintile de revenu)	2006	4,1	3,8	4,0	4,03	4,7 <sup>1</sup>	4,2
IV.2.1.	Taux de risque de pauvreté - avant transferts sociaux - total	2006	26%	21%	25%	25,0%	26% <sup>1</sup>	27%
IV.2.2.	Taux de risque de pauvreté - après transferts sociaux - total	2006	13%	10%	13%	12,7%	16% <sup>1</sup>	15%
IV.2.3.	Taux de risque de pauvreté - avant transferts sociaux - femmes	2006	26%	22%	26%	25,5%	27% <sup>1</sup>	28%
IV.2.4.	Taux de risque de pauvreté - après transferts sociaux - femmes	2006	13%	10%	14%	13,0%	17% <sup>1</sup>	16%
IV.2.5.	Taux de risque de pauvreté - avant transferts sociaux - hommes	2006	25%	20%	24%	24,0%	25% <sup>1</sup>	26%
IV.2.6.	Taux de risque de pauvreté - après transferts sociaux - hommes	2006	12%	10%	12%	11,8%	15% <sup>1</sup>	14%
IV.3.1.	Taux de risque de persistance de la pauvreté - total <sup>3</sup>	-	-	-	-	-	-	-
IV.3.2.	Taux de risque de persistance de la pauvreté - femmes	-	-	-	-	-	-	-
IV.3.3.	Taux de risque de persistance de la pauvreté - hommes	-	-	-	-	-	-	-
IV.4.1.	Dispersion des taux d'emploi régionaux - total - (Coefficient de variation, NUTS 2)	2006	5,2	2,2	7,5		n.d.	8,7
IV.4.2.	Dispersion des taux d'emploi régionaux - femmes - (Coefficient de variation, NUTS 2)	2006	4,9	2,6	8,8		n.d.	10,6
IV.4.3.	Dispersion des taux d'emploi régionaux - hommes - (Coefficient de variation, NUTS 2)	2006	6,3	2,2	6,7		n.d.	7,1
IV.5.1.	Jeunes ayant quitté prématurément l'école - total (% pop de 18-24 ans)	2007	12,7%	12,0%	12,7%	12,6%	16,4%	12,3%
IV.5.2.	Jeunes ayant quitté prématurément l'école - femmes (% pop de 18-24 ans)	2007	11,9%	9,6%	10,9%	11,2%	14,0%	10,7%
IV.5.3.	Jeunes ayant quitté prématurément l'école - hommes (% pop de 18-24 ans)	2007	13,4%	14,4%	14,6%	14,0%	18,8%	13,9%
IV.6.1.	Taux de chômage de longue durée - total	2007	4,7%	1,3%	3,3%	3,8%	2,8%	3,8%
IV.6.2.	Taux de chômage de longue durée - femmes	2007	4,7%	1,4%	3,6%	3,9%	3,1%	4,3%
IV.6.3.	Taux de chômage de longue durée - hommes	2007	4,8%	1,2%	3,1%	3,7%	2,6%	3,3%
IV.7.1.	Part des enfants (0-17 ans) dans les ménages sans aucun emploi (% pop de 0-17ans)	2007	9,3%	5,9%	9,8%	9,1%	9,3% <sup>2</sup>	13,5%
IV.7.2.	Part (%) des 18-59 ans dans les ménages sans aucun emploi - total	2007	9,5%	6,5%	10,9%	9,7%	9,1% <sup>2</sup>	12,5%
IV.7.3.	Part (%) des 18-59 ans dans les ménages sans aucun emploi - femmes	2007	9,9%	7,7%	12,0%	10,5%	10,2% <sup>2</sup>	14,4%
IV.7.4.	Part (%) des 18-59 ans dans les ménages sans aucun emploi - hommes	2007	9,2%	5,4%	9,7%	9,0%	8,1% <sup>2</sup>	10,7%

Source : Eurostat, Newcronos  
(1) estimation Eurostat. (2) estimation (3)Ces données devraient être disponibles à partir de 2009

V.	Environnement		Allemagne	Pays-Bas	France	Moyenne 3	UE 15	Belgique
V.1.	Total des émissions de gaz à effet de serre (1990 = 100)	2006	81,5	97,4	96,0		97,3	94,0
	Objectif 2010		79,0	94,0	100,0		92,0	92,5
V.2.	Consommation intérieure brute d'énergie (par rapport au PIB, à prix constants, 1995=100)	2006	154,75	188,39	179,06	168,0	179,54	218,54
V.3.1.	Volume du transport de fret par rapport au PIB (2000 = 100)	2006	110,1	96,0	87,8	99,9	103 <sup>2</sup>	82,3
V.3.2.	Volume du transport de voyageurs par rapport au PIB (2000 = 100)	2006	98,2	94,7 <sup>2</sup>	94,2	96,3	93,9 <sup>2</sup>	96,8
V.3.3.	Part du transport routier dans le transport de fret	2006	65,9%	63,6%	80,9%	71,4%	79,1% <sup>1</sup>	71,2%
V.3.4.	Part de la voiture dans le transport de voyageurs	2006	85,7%	87,5% <sup>2</sup>	85,3% <sup>2</sup>	85,8%	84,3% <sup>1</sup>	79,9%
V.4.1.	Population exposée à la pollution de l'air par l'ozone <sup>3</sup>	2006	4437	2671	4685	4331	n.d.	4024
V.4.2.	Population exposée à la pollution de l'air par les particules (PM10) <sup>4</sup>	2006	25,6	31,4	21,1	24,5	n.d.	33,9
V.5.1.	Déchets municipaux collectés (kg/personne)	2006	566 <sup>1</sup>	625	553 <sup>1</sup>	567,7	563	475 <sup>1</sup>
V.5.2.	Déchets municipaux mis en décharge (kg/personne)	2006	4 <sup>1</sup>	12	192 <sup>1</sup>	77,4	193	24 <sup>1</sup>
V.5.3.	Déchets municipaux incinérés (kg/personne)	2006	179 <sup>1</sup>	213	183 <sup>1</sup>	184,4	122	155 <sup>1</sup>
V.7.2.1.	Zones protégées pour la biodiversité - directive Habitats (% superficie totale)	2007	99,0%	100,0%	91,0%	96,0%	96,0%	100,0%

Source : Eurostat, Newcronos  
(1) Estimation. (2) Estimé par Eurostat. (3) Somme annuelle pondérée des moyennes journalières maximales de la concentration d'ozone (4) Moyenne annuelle pondérée des concentrations de particules